



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mars 2018

n° 040-18

Objet : *RD - Opération de restructuration du centre d'incendie et de secours et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et opération de construction du centre d'incendie et de secours de Sud Lac - Approbation d'un avenant à la convention du 20 janvier 2015*

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Pierre Perez

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 mars 2018

délibération n° 040-18

objet **RD - Opération de restructuration du centre d'incendie et de secours et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et opération de construction du centre d'incendie et de secours de Sud Lac - Approbation d'un avenant à la convention du 20 janvier 2015**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que par délibération du 10 mai 2012, le Conseil communautaire avait approuvé le projet de restructuration du centre d'incendie et de secours (CIS) de Chambéry, situé avenue de Turin, pour un montant de 10 264 627 € TTC pour lequel une participation de Chambéry métropole à hauteur de 4 342 837,79 € était attendue.

L'état-major du SDIS avait alors indiqué qu'à l'issue des travaux de restructuration du centre d'incendie et de secours et de l'immeuble d'habitation de l'avenue de Turin à Chambéry, s'engageraient les travaux de construction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Sud Lac.

Par courrier du 27 novembre 2013 adressé au président de Chambéry métropole, le président du SDIS avait fait part d'une inversion de priorités dans les projets immobiliers du SDIS sur l'agglomération de Chambéry qui avaient conduit le SDIS à accélérer le projet de construction de la caserne dite Sud Lac. Le Bureau de Chambéry métropole du 06 mars 2014, en accord avec le SDIS et la commune de La Motte-Servolex, s'était engagé à proposer au SDIS un terrain d'assiette d'environ 12 000m² situé sur la ZAC des Epinettes pour permettre la construction de la caserne dite Sud Lac.

Pour permettre le financement de la construction de cette caserne et la restructuration du centre de secours de l'avenue de Turin à Chambéry, le SDIS avait élaboré un projet de convention établissant le montant de ces deux opérations à :

- 6 079 000,00 € TTC pour le CIS de Sud Lac,
- 5 607 634,16 € TTC pour le CIS de Chambéry,

soit un montant total de 11 686 634,16 € TTC.

Cette convention a été signée le 20 janvier 2015 par l'ensemble des parties (SDIS, Grand Lac et Chambéry métropole - Cœur des Bauges).

A la suite des démarches administratives relatives au classement du terrain en zone constructible (arrêté préfectoral du 26 juillet 2017) pour le CIS de Sud Lac, en tenant compte des travaux réalisés sur le CIS et l'immeuble d'habitation de Chambéry et de l'évolution du statut juridique de l'immeuble d'habitation situé 141 rue Franklin Roosevelt à Chambéry, désormais mis à disposition du SDIS comme le CIS de Chambéry, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention du 20 janvier 2015, pour arrêter :

- les nouveaux montages financiers estimatifs,
- les nouveaux échéanciers de versement des participations de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de Grand Lac,
- une clause de subordination des participations de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de Grand Lac pour le CIS Sud Lac.

Pour Chambéry métropole - Cœur des Bauges, cela revient à :

- acter le nouveau montant financier estimatif des opérations,
- confirmer que les participations de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour le CIS de Sud Lac au titre des années 2018, 2019, sont reportées sur les exercices 2020 et 2021,
- noter que deux clauses de subordination des participations financières, l'une relative à la modification de l'usage des locaux, l'autre relative à la cession des locaux, sont intégrées dans l'avenant à la convention.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la convention du 20 janvier 2015,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant à la convention du 20 janvier 2015 avec le SDIS et Grand Lac,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 20 janvier 2015 et tout document à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 040-18

Objet de l'acte : RD - Opération de restructuration du centre d'incendie et de secours et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et opération de construction du centre d'incendie et de secours de Sud Lac - Approbation d'un avenant à la convention du 20 janvier 2015

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe : Avenant n° 1;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20779H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20779H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018